

mandations, je pense que nous ne devrions pas perdre de vue que les données sur lesquelles repose ce rapport ont été rassemblées, pour l'essentiel, dans une optique canadienne. Si je me souviens bien de ce que j'ai lu, je crois que tous les témoins étaient des Canadiens ou des ressortissants étrangers aux Antilles. Le rapport est valable mais je crois qu'il en faudrait plus.

● (5.20 p.m.)

En 1970, nous avons aussi publié les énoncés de politique étrangère du gouvernement mais on n'a pas mentionné plus particulièrement les Antilles du Commonwealth. Je suis d'accord avec le rapport du Sénat et avec le député de Hillsborough (M. Macquarrie) quand il dit qu'il faudrait accorder une importance particulière aux Antilles du Commonwealth dans notre politique étrangère. J'insiste sur ce point, monsieur l'Orateur. Les motifs d'une telle importance avaient été énoncés quand nous avons eu une conférence en 1966, mais on n'y a donné aucune suite comme nous l'avions escompté. Les raisons de cette importance toute spéciale dérivent surtout du fait que les pays des Antilles du Commonwealth—comme d'ailleurs tous les pays des Antilles—sont nos voisins et que nous avons certains traits en commun. Nous avons entre nous des liens commerciaux historiques; nous avons tous été des colonies anglaises; nous jouissons d'institutions sociales et politiques analogues, et surtout, nous avons besoin les uns des autres. Il y a des domaines dans lesquels ils peuvent nous rendre service et vice versa. Ces relations plus étroites, monsieur l'Orateur, doivent s'entretenir d'égal à égal, entre voisins et amis, et non avoir un caractère néo-colonial ou paternaliste.

Les domaines où ces relations peuvent être intensifiées, comme il en est fait état dans la motion, sont ceux du commerce, de l'aide extérieure, des investissements étrangers et du tourisme. En ce qui concerne l'aide extérieure, nous devons viser à encourager l'indépendance de ces peuples. Il faudrait que ce soit une aide inconditionnelle, orientée vers l'épanouissement des habitants de cette région. Ensuite, dans un programme d'aide sérieuse, il y a le commerce. Nous ne pouvons pas prétendre aider les gens en plaçant de l'argent chez eux afin qu'ils se développent et refuser ensuite de commercer avec eux; le commerce est donc très important. Nous avons corrigé l'erreur que nous avons commise au sujet de l'accord sur le sucre, mais je crois important, dans toutes les relations commerciales avec les pays des Antilles, de traiter en associés et de se consulter sans réserve.

C'est dans le domaine des investissements étrangers qu'on trouve les secteurs les plus délicats. Le Canada et les sociétés canadiennes sont très en évidence dans les Antilles du Commonwealth. Inutile d'aller très loin pour constater que nos banques, la société d'aluminium, beaucoup d'hôtels et une grande partie du tourisme appartiennent à des Canadiens et sont exploités par eux. Dans le passé, on a avancé que les sociétés canadiennes aux Antilles n'ont pas assez songé à la participation locale, que les salaires étaient le strict minimum, que l'on faisait trop peu de cas des bonnes relations patronales-salariales ou des aspirations des indigènes exprimées par les pouvoirs publics. Je crois que l'on corrige la situation. Les sociétés canadiennes aux Antilles sont conscientes des aspirations des gens et cherchent à corriger les manquements du passé.

Le comité sénatorial a formulé plusieurs recommandations que j'estime fort valables. Dans le domaine des rouages du gouvernement canadien, il estime que le comité interministériel des relations entre le Canada et les pays antillais du Commonwealth devrait avoir le mandat clair et précis de se tenir sans cesse au courant des problèmes actuels et à long terme. Il juge nécessaire qu'il se trouve au sein du gouvernement canadien un organisme de coordination qui considérerait la région des Antilles comme une région spéciale. Une autre recommandation importante porte sur l'établissement au Canada d'un office de commercialisation antillais. Cette recommandation se lit ainsi:

Le gouvernement canadien devrait proposer la création d'un office mixte canado-antillais de commercialisation dont le financement sera assuré au départ par le Canada. Un tel office pourrait mener des enquêtes sur le marché, établir des contrats de distribution, faire la publicité et la propagande générale du commerce complémentaire dans les deux sens. Ce programme d'aide, relativement peu coûteux, pourrait avoir pour les pays des Antilles des résultats considérables et durables. Un choix judicieux de produits d'exportation (on peut actuellement citer comme exemples les bananes, le rhum et certains agrumes), assurerait à l'office des résultats très avantageux.

Il y a ensuite le tourisme et c'est un sujet plutôt délicat. Souvent ici on croit que tout le tourisme canadien dirigé vers les Antilles profite à ces pays. La situation peut être difficile si les Canadiens, qui se retirent dans des hôtels très luxueux de la région, n'enrichissent que les propriétaires d'hôtels canadiens et les touristes canadiens, sans faire aucunement bénéficier de leur séjour les pays eux-mêmes. A mon avis, le comité sénatorial a eu raison sur ce point quand il a dit à la page xxii de son rapport:

Les témoignages rendus devant le comité donnent à entendre que le tourisme entraîne un certain nombre de mauvais effets sociaux secondaires, sans produire nécessairement tous les avantages économiques prévus. Le comité reconnaît qu'il appartient d'abord aux gouvernements locaux de régler ce problème, mais il a plusieurs propositions précises à formuler.

Le comité suggère ensuite que les biens et services requis par l'industrie du tourisme soient achetés aux Antilles afin que l'industrie ait des effets secondaires et tertiaires sur l'économie. La recommandation est valable.

Dans le domaine de l'immigration, nous avons constaté une augmentation considérable d'immigrants venant des Antilles au cours des dernières années, surtout à Montréal. Plusieurs citoyens distingués nous sont venus des Antilles, mais il existe toujours la question chatouilleuse de l'exode des cerveaux. Nous sommes parfois dans un dilemme. Devrions-nous encourager les gens les mieux qualifiés à venir au Canada alors que leur propre pays pourrait en avoir besoin? D'une part, nous aidons l'Université des Antilles à former des gens, mais nous voyons souvent les meilleurs venir au Canada. C'est un problème épineux, mais je ne crois pas qu'il soit du ressort du gouvernement canadien de restreindre d'aucune façon l'immigration venant des Antilles. Dans ce domaine, nous devons travailler en étroite collaboration avec les gouvernements de la région. Nous devons répondre à leurs demandes en matière d'immigration, surtout lorsqu'il s'agit de gens hautement spécialisés.

● (5.30 p.m.)

Malaise et sentiments hostiles se sont manifestés ces dernières années, mais on a été témoin également de